



Garde d'enfant de parents séparés vivant dans 2 pays différents

Par **bibou31**, le **13/02/2011** à **21:01**

Bonjour,

Mon ex-ami a trouvé du travail en Suisse (il voulait démissionner de son CDI en France) dans une période où ça n'allait pas du tout entre nous.

Suite à notre séparation (nous n'étions ni mariés, ni pacsés, ni déclarés en concubinage...), j'ai dit à mon ex-ami qu'il me semblait que les enfants dont les parents séparés vivaient dans des pays différents, passaient la période scolaire chez l'un des parents et les vacances scolaires chez l'autre.

Sauf que je ne suis pas du tout sûr que ça se passe comme ça étant donné que notre fils à 2 ans et qu'il me semble trop petit pour être séparé de sa mère pendant 2 mois d'affilés et que du coup, si ce système est mis en place, cela veut dire que je ne peux jamais passer de vacances avec lui ainsi que Noël ou nouvel an.

Je voudrais donc des conseils là-dessus de façon à ce que nous continuions à l'amiable même si les pressions que je subis de sa part ne me semble pas compatible avec ce type d'arrangement.

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **mimi493**, le **13/02/2011** à **21:20**

Il n'existe aucune règle.
Saisissez le JAF pour établir tout ça.